

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 16 janvier 2021

Le 16 janvier 2021 à 10h30 à la mairie de Borne.

Date de convocation : 9 janvier 2021. Conseillers en exercice : 7. Présents ou représentés : 7.

Conseillers présents : Champel Thierry, Gleyze André, Michel Yves., Perrin Jean-Michel, Tailland Thierry.

Absentes excusées : Gleyze Jeannine née Barbut : pouvoir à Thierry Tailland ; Laborde Josette née

Dieudonné : pouvoir à Thierry Champel. Secrétaire de séance : Yves MICHEL.

Objet : Nouvelle convention de mise à disposition de la commune de Borne par la commune de St Etienne de Lugdarès de la secrétaire de mairie.

Le Maire donne lecture à l'Assemblée de la délibération de la commune de St Etienne de Lugdarès en date du 16 décembre 2020 qui acte la mise à disposition de secrétariat pour la commune de Borne pour une durée de 12 heures hebdomadaire. Le Conseil municipal de St Etienne de Lugdarès a en effet considéré que la durée de travail de huit heures hebdomadaires ne reflétait pas le temps réellement passé pour le secrétariat de Borne. Le Maire indique qu'il a demandé à Mme Benoit, Maire de St Etienne de Lugdarès, que la situation soit réexaminée début 2022. Une nouvelle convention de mise à disposition sera rédigée et proposée à la signature.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, compte-tenu de la difficulté pour trouver une autre solution rapidement et qui satisfasse les usagers, considérant la difficulté à évaluer précisément le temps passé pour chaque commune, considérant enfin que ces nouveaux horaires pourront éventuellement être réajustés,

- **Décide d'approuver les nouveaux horaires de mise à disposition du secrétariat sur la base de 12 heures hebdomadaire.**
- **Demande au Maire de signer, au nom de la commune la nouvelle convention concernant ladite mise à disposition.**

Pour : 7.

Ainsi fait et délibéré à Borne le 16 janvier 2021.

Pour extrait conforme, le Maire, Thierry Champel